

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x	
							✓					
	12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

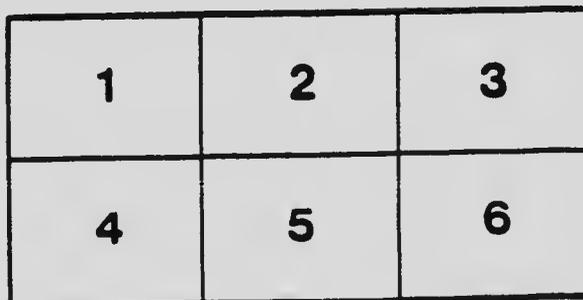
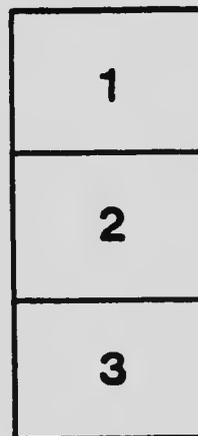
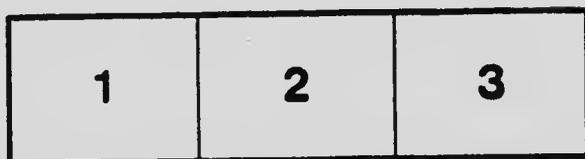
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de l'état de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par la première page et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde page, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5



5.0

5.6



6.3

7.1



8.0

9.0

10



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
(716) ... - Phone
(716) ... 989 - Fax

L'IMBROGLIO SCOLAIRE

DISCOURS PRONONCÉ

PAR

M. Arthur A. Charbonneau

Commissaire



Au Monument National, le 24 octobre
1915

L'IMBROGLIO SCOLAIRE

Discours Prononcé

par

M. ARTHUR A. CHARBONNEAU

COMMISSAIRE



AU MONUMENT NATIONAL, LE 24 OCTOBRE 1915

LA CIE D'IMPRIMERIE D'OTTAWA, LIMITÉE



LA 115

2
1
1
1

L'IMBROGLIO SCOLAIRE



Mesdames et Messieurs,

Ma première parole en sera une de regret. Oui, je suis peiné d'avoir à rompre ce soir un silence que je m'étais promis de garder inviolablement jusqu'au bout. Vous le comprenez facilement, un homme d'affaires n'est pas, règle générale, un beau discoureur. Il doit être avant tout un homme d'action, qui sache aller droit au but. C'est là mon domaine, et j'aurais voulu ne point m'en écarter.

Mais depuis la nomination d'une Commission gouvernementale en rapport avec nos difficultés scolaires, les circonstances ont changé considérablement. Les événements survenus tout récemment et la tournure que semblent prendre les négociations entamées avec le gouvernement, me pressent fortement de sortir de la réserve que je m'étais imposée.

D'autre part, mesdames et messieurs, un nombre considérable de citoyens honorables et de braves pères et mères de famille m'ont sollicité avec une insistance toute particulière, spécialement en ces toutes dernières semaines, de donner au public canadien-français de la capitale ma propre version de cette affaire, comme y ayant été mêlé intimement à titre de Commissaire du gouvernement.

De plus, vous n'ignorez pas avec quelle violence une certaine presse a dénoncé le gouvernement de l'Ontario, s'efforçant de toute façon de le trouver en faute, profitant des moindres circonstances pour mettre au ban de l'opinion publique sa prétendue mauvaise foi, ignorant presque systématiquement ou dénaturant à plaisir les efforts tangibles, réels, qu'il a faits pour atteindre la limite extrême des concessions qu'il lui était possible de faire, en attendant que les tribunaux eussent statué sur les questions en litige. Tout cela est connu des lecteurs à sidus d'un certain journal. Il est donc juste que les faits soient montrés sous un jour différent et plus vrai, qu'on leur restaure l'aspect sous lequel les ont envisagés des hom-

mes haut-placés, à l'intelligence d'élite, et qui ont donné, en toute occasion, des preuves indéniables de leur patriotisme éclairé, comme de leur dévouement indéfectible aux causes sacrées de notre langue et de nos droits.

Mesdames et messieurs, l'histoire du genre humain est l'histoire de l'éternelle contradiction: les uns disent OUI, les autres crient plus haut, NON. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que, en bien des cas, les premiers ont raison, alors que les seconds n'ont pas tort. Tout dépend très souvent de l'angle sous lequel les questions s'envisagent, des appréciations différentes sur l'efficacité des moyens à prendre pour atteindre un but. C'est ce qui est arrivé pour notre question scolaire: les uns ont cru qu'il fallait répondre à ce qu'il croyait être de la violence par la violence; d'autres ont pensé que tous les moyens de conciliation n'avaient pas encore été épuisés pour en arriver à un compromis honorable, et que l'Eglise a constamment préféré—son histoire est là qui l'atteste—ce dernier mode au premier. Cette ligne de conduite, c'est précisément celle que j'ai voulu suivre moi-même. Certes, loin de moi la pensée de vouloir infliger un blâme à ceux qui ont différé d'opinion avec moi; mais, par contre, je prétends que les notions les plus élémentaires du droit et de la justice défendent de condamner un homme avant de l'avoir vu à l'oeuvre: on juge d'un arbre à ses fruits.

Une dernière raison qui m'impose l'obligation de vous expliquer la conduite que j'ai tenue jusqu'ici, c'est qu'une certaine presse a cru bon de me présenter à mes compatriotes comme traître à ma race, comme un autre Judas qui, en vue d'intérêts matériels, aurait vendu les siens; comme un misérable, enfin, qui, pour me servir de l'expression vulgaire et connue, aurait *viré son capot*. A la lumière des faits que je vais vous exposer maintenant, il vous sera facile de juger si ma conduite justifie ces imputations flétrissantes pour mon honneur et celui de ma famille.

Mais, considérant la gravité exceptionnelle des circonstances actuelles et désireux de me tenir strictement dans les limites d'une exposition franche et loyale des faits, j'ai cru prudent de ne pas me livrer aux hasards de l'improvisation et de ne pas mettre trop de confiance dans une mémoire qui pourrait facilement me trahir. Cela vous explique pourquoi je vous demande la permission de lire mon discours.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Un grand nombre de personnes, de leur propre mouvement ou d'après les inspirations d'une certaine presse, ont cru bon de me condamner sans restriction d'avoir accepté ma nomination comme membre de la Commission administrative nommée par le gouvernement pour administrer nos écoles séparées d'Ottawa, en attendant que les difficultés actuelles soient réglées par qui de droit.

Enfant d'Ottawa moi-même et ayant vécu toute ma vie au milieu de vous, vous me connaissiez suffisamment pour croire que je ne pouvais pas accepter cette position sans avoir, au préalable, bien pesé les conséquences de la démarche que j'allais faire. En effet, avant de prendre cette décision, j'ai voulu, tout d'abord, consulter ma conscience de catholique pratiquant et convaincu, puis prendre conseil d'un bon nombre de mes compatriotes,—dont quelques-uns occupent de hautes situations— qui se sont toujours montrés remplis de dévouement pour la cause canadienne-française, et enfin m'assurer à l'avance qu'il m'était possible de contribuer, dans une assez large mesure, au règlement définitif de la question qui nous intéresse tous au premier chef.

Je désire ajouter que j'avais lieu de croire que certains intéressés me faciliteraient cette tâche en laissant à la Commission du gouvernement pleine liberté d'administrer temporairement les écoles séparées d'Ottawa, sans cesser un seul instant de réclamer tous leurs droits, de continuer avec toute la vigueur voulue la lutte légale, et, en vue d'une solution heureuse de toutes les difficultés pendantes, mettre même à contribution l'influence que devait nécessairement posséder sur le gouvernement la Commission nommée par lui.

Je n'ai aucun doute qu'il nous eût été possible et même facile, vu les dispositions du gouvernement, d'amener ce dernier à modifier graduellement la rédaction du règlement XVII, de manière à en faire disparaître certaines expressions capables, plus tard, de fournir des armes contre nous à des autorités politiques désireuses d'éteindre l'enseignement de la langue française dans la province de l'Ontario.

En acceptant cette position de Commissaire, je voulais m'employer de toutes mes forces à la solution des difficultés sans cesse

renaissantes qui durent depuis trois années sans résultat pratique, bien au contraire. A chaque heure du jour, je rencontre des citoyens appartenant à toutes les catégories, partisans de la nouvelle Commission comme partisans jusqu'ici d'une campagne à outrance contre le gouvernement, qui se déclarent las et fatigués de ces luttes violentes et acrimonieuses, dont le plus clair résultat est d'irriter ceux avec lesquels, bon gré mal gré, il nous faut traiter, parce qu'ils sont les dépositaires actuels de l'autorité. Quand on a pour adversaire quelqu'un qui est plus fort et plus puissant que soi, il est sage et de bonne diplomatie d'essayer d'obtenir, par la *persuasion* et la *conciliation*, ce qu'on risquerait de perdre entièrement—fût-ce un droit des mieux établis—en usant de violence et d'excitations à la révolte ouverte. Je l'affirme encore une fois sans crainte de me tromper, ce n'est pas là l'esprit de l'Église, ni en théorie ni en pratique. Rome ne conseillera jamais la violence et la révolte ouverte contre un pouvoir établi constitutionnellement, surtout dans les cas où par les moyens légaux et la conciliation, il y a des chances d'obtenir le redressement de justes griefs. Les nombreux exemples des concordats intervenus entre la papauté et les pouvoirs européens, comme la ligne de conduite tracée aux catholiques du Manitoba par Léon XIII, d'immortelle mémoire, sont des preuves indéniables de ce que j'avance.

Mais, mesdames et messieurs, il y a encore une autre physiologie sous laquelle il nous faut envisager cette question de la lutte à outrance, et celle-là vous intéresse assurément. Je veux parler de la question financière. Vous n'ignorez pas que les frais d'un aviseur légal sont souvent considérables, surtout lorsque les causes se multiplient. Or, elles s'élèvent déjà à une bonne demi-douzaine, que nous avons toutes perdues. Qui sera appelé à défrayer les dépenses considérables qui en résulteront, sinon vous, mesdames et messieurs, moi, et nous tous contribuables. Puisqu'il nous était possible d'arriver à un meilleur résultat sans qu'il nous en coûtât rien, il était parfaitement logique de m'y essayer de toutes mes forces, et c'est précisément ce que j'ai réussi à obtenir.

Maintenant, mesdames et messieurs, il serait erroné de croire que je me suis décidé de moi-même à accepter le poste de Commissaire du gouvernement. Afin de ne pas agir à la légère dans une

matière si importante, j'ai fait consulter et j'ai consulté moi-même un grand nombre de Canadiens français sur l'opportunité d'avoir un compatriote dans la Commission, pour surveiller les intérêts pécuniaires des nôtres, et les tenir au courant de tout ce qui pourrait intéresser la cause de nos droits légitimes. Or, la presque totalité de ces honorables citoyens s'est prononcée en faveur, non pas seulement de l'utilité, mais encore de l'indispensable nécessité d'avoir un représentant canadien-français au sein de cette Commission. Le tout était de trouver l'homme qui consentirait à se sacrifier pour le bien des siens. J'ai accepté.

Un autre puissant motif qui m'a porté à devenir Commissaire, en dépit des graves ennuis personnels que je pressentais, c'est l'espoir que je nourrissais de trouver le moyen de rouvrir nos écoles en septembre, sous la direction de nos instituteurs religieux, et par là éviter les funestes conséquences d'une révolte qui eût pu devenir sanglante pour le peuple mal guidé, alors que les meneurs se seraient prudemment tenus à l'écart, en lieu sûr.

Bien avant la nomination par le gouvernement de l'Ontario de la nouvelle Commission, ceux qui étaient au courant du mouvement de résistance qui s'était organisé avaient compris qu'il manquait une haute direction dont le rôle serait d'unifier les initiatives personnelles des chefs spirituels de chaque groupe paroissial. En acceptant le poste périlleux de Commissaire, j'ai cru entrevoir la possibilité de trouver cette haute direction qui nous permettrait de poser les bases d'une entente temporaire honorable, d'où sortirait le fonctionnement normal de nos écoles, sans interrompre en rien la bataille légale et constitutionnelle en vue d'obtenir justice pleine et entière.

Voilà les principales raisons qui m'ont déterminé à accepter le poste que j'occupe comme membre de la Commission du gouvernement. Elles cadrent bien difficilement avec certains échos plus ou moins agréables qui sont parvenus à mes oreilles. A quelles ingénieuses inventions les oiseux et les malfaisants n'ont-ils pas eu recours, afin de créer chez le peuple l'impression que l'acceptation par moi de ce poste de Commissaire a été subordonnée à des fins politiques, à de mesquins calculs d'intérêt personnel, à des promesses alléchantes d'une position très lucrative! De pareilles insi-

nuations sont-elles dignes d'un journal qui se donne la mission de défendre les causes sacrées entre toutes de notre Religion et de notre langue? Peut-on servir efficacement la Religion en foulant aux pieds la charité chrétienne dans ce qu'elle a de plus essentiel? Est-ce là se conformer aux admirables enseignements de Pie X, de sainte mémoire, sur les devoirs de la presse catholique militante? Ces procédés méprisables ressemblent fort, si je ne fais erreur, au "Crois ou meurs" des mahométans du moyen âge. Et dire que ce sont de pareilles élucubrations, manifestant un complot bien organisé, qui m'ont fait perdre la seule position que j'ambitionnais de garder, après l'avoir conquise au prix de quinze années de dur labeur, celle de directeur-gérant de l'Ottawa Wine Vault Co.

Non, mesdames et messieurs, loin de moi ces honteuses compromissions avec ma conscience: jamais je ne me suis senti l'ignoble courage de vendre les miens. Ma seule ambition a été de faire un peu de bien à mes compatriotes, dans la mesure des modestes moyens que la Providence m'a départis.

Depuis le commencement de nos difficultés scolaires, c'est-à-dire, je crois, depuis que le gouvernement a promulgué le règlement XVII, on a souvent accusé d'optimisme aveugle et de conciliation à outrance ceux qui, à la lumière de certains faits qui leur semblaient probants, ont persisté à croire que le gouvernement de l'Ontario, laissé à lui-même, n'aurait jamais pris cette mesure à l'égard des Canadiens français de notre province. Je veux dire que le gouvernement de l'Ontario, sous Whitney comme sous Hearst, n'est pas hostile à la langue française, pas plus qu'aux Canadiens français. Je prétends qu'il a été forcé de créer l'imbroglio scolaire, dont nous voyons présentement les effets, par d'autres qui, eux, au dire d'un certain journal, sont les vrais ennemis de notre race. À l'appui de cette affirmation, je me permets de vous lire ce que disait le *Droit* du 9 septembre dernier dans son article de tête, sous la rubrique "LA CAUSE DU CONFLIT":

"Le gouvernement, dit le *Droit*, semble fort embarrassé de cette question, et il est évident qu'il s'est laissé tromper sur la mentalité des Canadiens français comme sur les faits et les statistiques concernant ce problème. Les courtisans qui l'ont poussé à cet extrême lui ont rendu un bien mauvais service et nous ont causé des torts incalculables."

En effet, mesdames et messieurs, il n'existe guère de gouvernement qui, de son plein gré, consente bénévolement à se susciter à lui-même des embarras politiques capables de mettre son existence en danger. Il juge à bon droit que l'opposition doit se charger de ce rôle. Voilà pourquoi le gouvernement ne demandait pas mieux que de laisser nos écoles dans la situation où elles se trouvaient depuis tant d'années.

Ces courtisans qui ont poussé le gouvernement de l'Ontario à cet extrême n'étaient pas, à l'origine du moins, des orangistes ou même de simples protestants, mais bien des catholiques; et il est malheureusement connu et notoire que le clergé de langue anglaise de la province est loin d'avoir été étranger à ces manoeuvres déplorables.

C'est ce qui ressort de la lettre suivante, écrite en décembre 1913 par M. J.-Ad. Caron, aujourd'hui rédacteur au *Droit*, à M. C.-S.-O. Boudreault, alors président de l'Association d'Éducation, et dont la teneur m'était connue bien avant ma nomination comme membre de la Commission gouvernementale.

Ottawa, 27 décembre 1913.

M. C.-S.-O. Boudreault,
Président de l'Association d'Éducation.

Monsieur,

Je me permets de vous transmettre d'autres renseignements qui me paraissent très sûrs et que j'ai puisés à différentes sources.

Nous gagnerons à avoir des inspecteurs anglais catholiques: ce seront des Irlandais et nous n'en serons pas mieux au point de vue du français.

Il y a par toute la province des prêtres et des citoyens marquants qui demandent un règlement des difficultés actuelles, vu les embarras financiers où plusieurs commissions scolaires se trouvent.

Dans le nouvel Ontario, 13 écoles sont fermées la moitié du temps, et deux sont fermées complètement, faute de fonds pour payer les institutrices et, dans cette situation, on engage

des maîtres et maîtresses absolument non qualifiés, les écoles sont inférieures à la moyenne et nuisent à la bonne réputation des écoles bilingues.

A plusieurs endroits les taxes sont de \$25.00 et \$26.00 par \$1,000.00 d'évaluation, ce n'est pas suffisant mais il est difficile de demander plus.

Le danger est que le gouvernement peut imposer des écoles publiques à ces arrondissements, dans les villes et les paroisses riches on pourra se réchapper, mais dans les endroits pauvres, ce n'est pas la même chose.

Il y a des preuves que Mgr Scollard a écrit au gouvernement: "*Chaque fois qu'il s'agira de limiter l'enseignement du français, nous serons avec vous.*" Mgr Gauthier et Mgr McNeil ont souscrit à ce langage, il n'y a rien à attendre de ce côté.

Notre personnel enseignant laisse à désirer, il faudrait plus d'encouragement pour les écoles d'entraînement, il n'y a actuellement que 44 élèves dans toute la province. Il faudrait deux "High Schools" bilingues, *nous pouvons les obtenir si nous savons manœuvrer.*

Bon nombre de catholiques payent les taxes aux écoles publiques.

Voilà quelques-unes des raisons qui me portent à croire que nous devons faire l'impossible pour en arriver à une amnistie afin de mieux organiser nos forces.

Je vous sou mets ces faits pour ce qu'ils valent et je me dis

Votre toujours dévoué,

(Signé) J.-Ad. CARON.

Qui ne se rappelle cette conférence de deux heures entre un évêque d'Ontario et un ministre du Cabinet Whitney, au cours de laquelle l'évêque représentait au ministre que l'enseignement du français n'était pas légal dans les écoles de l'Ontario, et que la constitution ne lui conférait aucun droit écrit? Une circonstance que l'on peut appeler providentielle livra à la publicité le compte rendu de cette conférence, transmis par le ministre à l'un de ses collègues. C'est un peu plus tard qu'éclata la fameuse bombe.

Heureusement, ce triste incident n'eut aucune suite relativement à l'enseignement du français dans nos écoles et, grâce aux dispositions pacifiques du gouvernement à notre endroit, le coup a raté misérablement.

Mais l'ennemi ne se tint pas pour battu. Il fit une deuxième tentative afin de forcer la main au gouvernement. Il fit préparer des requêtes dont les signataires se plaignaient que l'enseignement de l'anglais était négligé dans certaines écoles de la province et insistaient auprès du gouvernement pour qu'il vît à l'application intégrale des dispositions de la loi scolaire de l'Ontario. Et cette fois les signataires de ces requêtes n'étaient plus uniquement des catholiques mais encore, dans l'espoir de forcer le gouvernement à agir, des protestants en grand nombre, tous propres partisans du gouvernement. Fermeement résolu à faire de nouveau échec à cette seconde tentative d'intimidation, le gouvernement chargea le docteur Merchant de s'enquérir des faits et de faire rapport. Tous savent la lenteur extrême et calculée du gouvernement à publier ce rapport, qui, au fond, était favorable à nos écoles, en ce sens qu'il constatait que les affirmations des signataires étaient absolument fausses lorsqu'ils prétendaient que notre système scolaire était dans un état déplorable; mais il admettait, par contre, que l'enseignement de l'anglais était complètement négligé dans certains centres canadiens-français de la province. Il est raisonnable de croire que ce rapport du docteur Merchant fût demeuré enseveli dans les cartons du gouvernement, si un Canadien français, député oppositionniste à la législature, n'eût, à plusieurs reprises, interpellé le gouvernement pour qu'il en fit donner lecture.

Ces efforts réitérés et provoquants avaient pour but évident, dans l'intention de leurs auteurs, l'application intégrale de la loi scolaire de l'Ontario, c'est-à-dire l'abolition pure et simple de l'enseignement du français dans les écoles de la province. Et, pour tout dire, le règlement 17 a déjoué les espérances de ces francophobes en compromettant pour toujours l'oeuvre néfaste dont le succès leur tenait tant à coeur. Je n'oublierai jamais, mesdames et messieurs, la réception que fit, il y a trois ans, le premier ministre de l'Ontario d'alors à une délégation composée de Canadiens français qui n'ont jamais failli comme défenseurs ardents de nos écoles. Il lui dévoila sans ménagement la haine et la perfidie qui animaient nos ennemis

dans le travail néfaste qu'ils s'efforçaient d'accomplir, en voulant à tout prix saisir les Chambres de cette question des écoles, pour s'en faire un terrain politique, dans le but avoué d'embarrasser le gouvernement *au détriment de la race canadienne-française dans l'Ontario*. Je suis en mesure d'affirmer qu'à cette même occasion, le premier ministre, qui pressentait qu'une action du gouvernement relative à nos écoles allait devenir inévitable, s'enquit auprès de la délégation à l'effet de savoir si un règlement établissant des écoles bilingues qui offriraient aux petits Canadiens français de notre province, en ce qui concerne l'enseignement de la langue française, des facilités plus grandes que n'en présentait, à cette époque, l'université d'Ottawa, -- si un tel règlement, dis-je, serait bien vu et accepté par les personnes intéressées, et de nature à satisfaire les besoins de nos compatriotes de l'Ontario. La délégation répondit dans l'affirmative. Quelques mois plus tard, ce même premier ministre dut user de son autorité comme chef du gouvernement pour écarter une motion qu'un député ministériel très influent devait présenter à la législature, toujours à l'effet d'abolir l'enseignement du français dans nos écoles séparées.

Ce sont là autant de faits parfaitement authentiques qui prouvent d'une façon non équivoque que le gouvernement de l'Ontario a été contraint, par les nécessités d'une politique injuste de la part des ennemis de notre race, à établir une nouvelle réglementation touchant les écoles séparées de la province. Mais il a fait tout en son pouvoir pour écarter cette question du terrain politique et il n'a fait le règlement XVII que dans le but de consacrer légalement l'enseignement du français, qui jusque-là n'était que toléré d'une manière plus ou moins vague dans les règlements du Département d'Éducation. Je pourrais ajouter qu'à ce moment il avait reçu de la part de la hiérarchie de l'Ontario des assurances que les Canadiens français en seraient eux-mêmes satisfaits après en avoir fait l'essai. C'est ce qui ressort avec évidence des faits que je viens de vous exposer.

Abordons maintenant, mesdames et messieurs, une autre phase de cette question scolaire. Les efforts louables qui ont été tentés en ces derniers temps pour arriver à une solution acceptable de nos difficultés, constituent comme la suite logique de plusieurs tentatives antérieures faites dans ce même but, et qui, malheureuse-

ment, sont demeurées sans résultat définitif. Au moment où ces négociations semblaient vouloir aboutir, on eût dit qu'une main malfaisante prenait un malin plaisir à déjouer tous les calculs. Je m'explique. Au cours du mois d'octobre de l'année dernière, une circonstance me permit de rencontrer l'honorable monsieur Belcourt, à qui je demandai si une occasion favorable ne s'était pas présentée à lui, depuis le commencement de nos difficultés scolaires, d'en arriver à une entente avec le gouvernement à ce sujet. Voici en substance la réponse de M. Belcourt: "M. Charbonneau, j'ai été surpris des offres que le gouvernement m'a faites lui-même dès le commencement de nos troubles, et on n'aura pas aussi bien même si on gagne au Conseil privé."

— "Mais alors, lui dis-je, pourquoi n'avez-vous pas accepté ?"

— "Si j'avais su ce que je sais maintenant, j'aurais accepté; je croyais que le gouvernement serait renversé et qu'alors j'obtiendrais de MON gouvernement, sinon plus, au moins tout autant."

Voilà des paroles qui montrent jusqu'à l'évidence que pour des fins politiques, on a refusé un règlement acceptable.

J'ai maintenant une déclaration des plus importantes à vous faire et je vous prie de me prêter toute votre attention, afin que je sois bien compris. Vous connaissez tous l'honorable monsieur Chapais et vous n'ignorez pas le vif intérêt qu'il a toujours pris dans nos questions nationales, y compris nos démêlés scolaires dans l'Ontario. Au cours de la visite que je lui fis à sa maison de campagne de Saint-Denis, quelques jours après ma nomination comme Commissaire, monsieur Chapais me tint en substance le langage suivant: "Lorsque sir James Whitney, qui était mon personnel et que j'ai toujours considéré comme un homme juste et l'ami des Canadiens français, rédigea son premier règlement XVII, il m'en fit tenir une copie. Après en avoir pris connaissance, j'écrivis immédiatement à sir James: "Votre règlement est mauvais et ne peut pas être accepté," et dans ma lettre, je notais les points de ce règlement que je considérais inacceptables. Sir James répondit qu'il modifierait son projet et me communiquerait une copie du nouveau règlement XVII tel qu'amendé. Ce qu'il fit un peu plus tard. Après l'avoir lu à plusieurs reprises et étudié attentivement, je trouvai que ce deuxième règlement n'était pas parfait, mais qu'il

laissait assez de portes ouvertes pour qu'il fasse notre affaire. Néanmoins, je croyais qu'en me rendant à Toronto avec Mgr Roy, je pourrais obtenir quelques légères modifications qui rendraient ce règlement encore plus acceptable. Je mis Mgr Roy au courant de toute l'affaire. Sa Grandeur me fit remarquer qu'il serait opportun de saisir de notre projet l'Association d'Education d'Ontario, qui serait peut-être heureuse de nous adjoindre l'un de ses représentants pour faire partie de la députation à Toronto. Prié de se rendre à Québec, le père Charles Charlebois, membre du petit comité de l'Association, y fut mis au courant de notre dessein et déclara qu'il ne pouvait rien conclure à ce sujet avant d'avoir soumis la question à l'Association. Le R. P. Charlebois retourna donc à Ottawa. Quelque temps après, continue M. Chapais, nous reçûmes une lettre de l'Association d'Education nous manifestant son intention de ne pas se joindre à la démarche que nous projetions de faire auprès de sir James parce qu'elle avait décidé de rompre les négociations avec le gouvernement."

Pour la deuxième fois, le règlement de cette épineuse question était manqué.

Plus tard, nous apprîmes avec une douloureuse surprise qu'à son retour de Québec, le R. P. Charlebois n'avait pas jugé à propos de faire connaître à l'Association la nature de la démarche qu'on lui avait prié de faire auprès d'elle et qu'il avait pris sur lui, sans consulter l'Association, de faire parvenir à Québec la réponse que l'on sait. Voilà ce que me dit M. Chapais.

A une assemblée spéciale de l'Exécutif de l'Association, tenue subséquemment, le R. P. Charlebois fut prié de s'expliquer et de faire connaître les raisons pour lesquelles il avait pris l'initiative d'une telle réponse sans consulter l'Association: "J'ai agi de cette manière pour des raisons qui me sont personnelles," répondit-il.

Il serait superflu d'ajouter que le projet de l'honorable monsieur Chapais était marqué au coin de la sagesse et du vrai patriotisme; car tout nous autorise à croire que sir James Whitney eût fait l'impossible pour se rendre au désir de cette haute députation, en accordant des modifications additionnelles, qui eussent rendu le règlement XVII encore plus acceptable.

C'est ce qui se dégage clairement de la communication suivante faite, en janvier dernier, par M. Thomas Chapais à M. Boudreault:

Saint-Denis, 9 janvier 1915.

Monsieur C.-S.-O. Boudreault,
Ottawa.

Cher monsieur,

J'ai reçu ici votre lettre de la veille du Jour de l'An, et je l'ai lue avec le plus vif intérêt. M. l'abbé d'Amours nous avait donné des nouvelles de la séance de votre comité à Ottawa. Nous sommes, à Québec, tout disposés à vous aider le plus effectivement qu'il nous sera possible.

Personnellement, l'étude que j'ai faite de votre situation me fait croire qu'il n'est pas impossible de faire triompher votre cause, en adoptant une tactique adroite, qui ne concéderait rien de vital, et qui sauverait l'essentiel. Si je ne me trompe, le point difficile est celui qui concerne les inspecteurs. Mais il me semble que le **second règlement 17 nous offre une issue** que nous pourrions utiliser pourvu que le gouvernement de Toronto montre quelque bonne volonté. Malheureusement, la maladie grave de Sir James Whitney vient compliquer en ce moment la situation d'une façon bien déconcertante. Jusqu'ici, je l'ai toujours considéré un homme droit, loyal et équitable, et j'ai eu lieu de croire que des représentations amicales, mais précises, convaincantes et pressantes, pourraient réussir à lui faire admettre nos vues, dans une large mesure au moins. Sa disparition à l'heure actuelle me désappointerait cruellement. Je fais des vœux pour que la Providence le maintienne à son poste et nous permette de le convaincre que votre cause est juste.

Je souhaite que votre congrès se passe sans heurts et sans imprudences. Dans le moment présent, *il me semble que vous devriez vous limiter à une affirmation de vos droits, des principes d'équité en vertu desquels vous réclamez justice, sans entrer dans les détails. Ne pas parler de capitulation—cela jamais!—; mais ne pas fermer la porte à des arrangements possibles et qui seraient de nature à assurer l'enseignement adéquat du fran-*

çais dans vos écoles; tel serait le programme que j'essaierais de faire suivre si j'avais l'honneur d'être membre de votre congrès.

Vous priant d'agréer mes meilleurs souhaits du nouvel an,

Je demeure, cher monsieur,

Votre bien dévoué,

(Signé) THS. CHAPAIS.

• Je tiens aussi à vous faire connaître les démarches que fit l'hon. M. Cochrane, afin de mettre un terme à nos difficultés scolaires avant les dernières élections provinciales d'Ontario. L'honorable ministre s'aboucha tout d'abord avec les intéressés canadiens-français; il comprit que Mgr Latulippe serait accepté de tous comme intermédiaire entre nous et le gouvernement ontarien touchant le redressement de nos griefs scolaires. Il fut alors entendu et compris que si le gouvernement accordait les concessions demandées par Mgr Latulippe, le clergé et les Canadiens français seraient satisfaits et l'imbroglio scolaire disparaîtrait par le fait même. L'hon. M. Cochrane se fit donc remettre les demandes de Mgr Latulippe pour les soumettre à sir James Whitney et préparer ainsi les voies à une entrevue entre Sa Grandeur et le premier ministre, dans laquelle serait conclue une entente définitive. Sir James accepta d'accorder toutes les demandes, tout en faisant remarquer à M. Cochrane qu'elles étaient considérables, mais qu'il y consentait par considération pour les Canadiens français, qui étaient sous l'impression que le gouvernement ne les traitait pas avec justice et équité. L'entrevue préparée par M. Cochrane eut donc lieu entre Mgr Latulippe et sir James Whitney, M. Cochrane étant présent. Le dénouement en fut tragique, c'est le mot propre. Sir James, après avoir parcouru le document que lui tendit Sa Grandeur, et qui était censé contenir les demandes soumises à M. Cochrane, refusa catégoriquement de consentir aux concessions énumérées. "Votre Grandeur, dit sir James, je ne puis pas vous accorder les concessions que vous me demandez; aucun gouvernement ne peut le faire, car il faudrait pour cela organiser dans la province un troisième système scolaire, celui des 'Racial Schools'." L'entrevue prit fin sans plus, et la question scolaire demeurait tout

entière. Si cette entrevue a été nulle dans ses résultats, c'est que l'écrit présenté par Sa Grandeur Mgr Latulippe au premier ministre de l'Ontario renfermait bien, tout d'abord, les demandes remises en premier lieu à M. Cochrane; mais il en renfermait, en plus, un bon nombre d'autres qui avaient été ajoutées dans l'interval, et que M. Whitney a jugées comme absolument inadmissibles. La rumeur veut que ces nombreuses additions faites aux premières demandes aient été le résultat d'une forte pression exercée sur le digne et vénérable Mgr Latulippe.

Une autre démarche fut tentée par l'hon juge L.-P. Pelletier, alors ministre des postes au fédéral, auprès de son collègue M. Doherty, ministre de la justice, demandant à celui-ci d'intervenir auprès de ses co-nationaux dans le but de les faire consentir au retrait de l'injonction prise contre la Commission scolaire dont M. Genest est président. Ce résultat eût eu pour effet d'amener une trêve entre les deux factions au sein de ladite Commission, de permettre l'administration de nos écoles de manière à rendre inutile la nomination d'une Commission administrative par le gouvernement de l'Ontario. On consentit de part et d'autre. Restait à l'aviseur légal de la Commission scolaire de prier la cour d'annuler l'injonction. Il s'y refusa constamment, prétextant qu'il appartenait à l'avocat de la partie adverse de faire cette démarche. Cette fois encore les négociations échouèrent piteusement. Or, il est à ma connaissance personnelle que si cette démarche de l'hon. M. Pelletier eût été couronnée de succès, les portes étaient ouvertes pour des négociations plus importantes dont l'aboutissement eût amené une entente satisfaisante à propos de nos troubles scolaires. Je ne puis résister au désir de vous faire remarquer que chaque fois qu'une tentative a été faite de nature à amener une solution favorable de la question scolaire, il s'est trouvé des hommes—et toujours les mêmes—qui surgissaient à point nommé et manoeuvraient de manière à faire échouer toutes les négociations.

Une dernière démarche pour régler l'imbroglio scolaire fut faite par quelques-uns de messieurs les curés auprès du président de la Commission scolaire. Il s'agissait de faire voter par ladite Commission une résolution ayant pour effet d'accepter *sous protêt* le règlement XVII, en attendant que les cours eussent décidé le point de la constitutionnalité dudit règlement XVII. Cette résolu-

tion, une fois adoptée, l'injonction prise contre la Commission scolaire tombait d'elle-même, et, détail important, les frais à payer restaient à la charge des demandeurs de l'injonction. Rédigée par M. Genest, cette résolution fut approuvée par une réunion convoquée spécialement à cet effet et composée de deux messieurs curés, deux Commissaires d'écoles canadiens-français et de deux contribuables, dont un était votre serviteur. Le lendemain, convocation est faite par M. Genest des Commissaires d'écoles canadiens-français, qui approuvent à l'unanimité le projet de résolution et décident de convoquer pour le lendemain soir une assemblée spéciale de la Commission scolaire pour faire voter ladite résolution, par laquelle le règlement XVII allait être accepté, *sous protêt*, en attendant la décision des tribunaux sur sa constitutionnalité. Quoiqu'on ait dit, ce protêt sauvegardait pleinement et efficacement le droit de la partie lésée de continuer la lutte et de réclamer justice pleine et entière. Le révérend P. Charlebois, qui avait fait une absence de quelques jours, apprit à son retour à Ottawa ce qui devait se passer le soir même à l'assemblée de la Commission scolaire. Il se mit immédiatement à l'œuvre, dissuada M. Genest de donner suite à ce qui avait été résolu et gagna à sa cause le Commissaire qui avait accepté de proposer la résolution à l'assemblée. Cinquième tentative d'amener une trêve temporaire à nos troubles scolaires, suivie d'un cinquième échec.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le déclarer au début de ce discours, mon premier but en acceptant un poste sur la Commission administrative du gouvernement a été de faire bénéficier mes compatriotes de la totalité de l'influence dont je pourrais disposer au sein de notre Commission, en surveillant du plus près possible leurs meilleurs intérêts. J'ai cherché les moyens les plus efficaces 1^o d'assurer à nos religieux et religieuses le règlement des arrérages de salaires qui leur étaient dus; 2^o de pourvoir de certificats d'enseignement les instituteurs religieux qui ont subi avec succès les examens du département d'Éducation de l'Ontario; 3^o de faire rembourser à certaines municipalités les octrois qu'on leur avait retenus; 4^o d'obtenir la nomination d'inspecteurs catholiques pour nos écoles; 5^o de faire restaurer celles de nos maisons d'écoles qui ne présentaient pas toutes les garanties hygiéniques exigées par la loi scolaire. Mais je dois vous l'avouer, ce que j'avais le plus à

coeur, c'était d'obtenir que la réouverture de nos écoles en septembre dernier se fit dans le calme et la paix. Cependant, j'avais l'intime conviction que ces heureux résultats seraient le produit logique d'une entente équitable, d'un rapprochement mutuel entre le gouvernement et ceux qui avait engagé, contre le règlement XVII, une lutte sans merci. Or, vous le concevez sans peine, c'était là une oeuvre dont la réalisation exigeait des moyens d'action, une sphère d'influence hors de proportion avec ce dont je pouvais personnellement disposer. Force m'était donc de tourner mes regards vers ceux qui étaient parfaitement autorisés à me servir de "des aussi sûrs qu'éclairés et dont la direction, en ces temps de lutte pour la jouissance de nos droits, devait, me semblait-il, rallier toutes nos forces. Mon plan d'action était dès lors irrévocablement et définitivement arrêté. Il consistait à soumettre à Nosseigneurs les évêques la ligne de conduite que je me proposais de suivre, et si on la trouvait compatible avec mes obligations de catholique et les devoirs de tout bon citoyen envers ses compatriotes, je prierais l'un de ces vénérables prélats de prendre la direction du mouvement et de vouloir bien consentir à se faire le médiateur, l'intermédiaire entre le gouvernement et les Canadiens français de l'Ontario, afin d'en arriver à une sorte de compromis ou d'entente, relativement à nos difficultés scolaires, qui nous permit d'obtenir des autorités de Toronto la plus grande somme de concessions possible, quitte à continuer plus que jamais à réclamer tous nos droits dans la presse et auprès des tribunaux civils. Cette entente conclue, nos écoles rouvriraient leurs portes en septembre, sans heurt comme sans choc regrettable, et nous jouirions des multiples avantages énumérés il y a un instant. Il n'était absolument pas question de reconnaître d'aucune façon la légalité de la Commission administrative du gouvernement, et encore moins la constitutionnalité du règlement XVII. Ces deux points devaient rester en dehors des conditions de l'entente comme devant être réglés par les causes déjà introduites en cour ou à y introduire sous le plus bref délai. Et je désire que vous compreniez parfaitement, mesdames et messieurs, que dans toutes mes entrevues avec Nosseigneurs les évêques relatives à la question scolaire, il n'a jamais été compris que vous dussiez reconnaître la légalité de la Commission, ni accepter le règlement XVII; bien au contraire, il est constant que la lutte

devait se continuer, que l'on ne devait pas cesser de réclamer, par tous les moyens légaux et raisonnables, la plénitude de nos droits en matière scolaire. Cette déclaration est faite très explicitement une fois pour toutes. Il est important que cela soit bien entendu. Mon premier supérieur hiérarchique, ai-je besoin de vous le dire, c'est Mgr l'archevêque d'Ottawa. Pour être fidèle à la ligne de conduite que je m'étais tracée, je ne devais rien entreprendre sans avoir au préalable obtenu son assentiment; cela est élémentaire. Sa Grandeur me fit un accueil dont je n'ai qu'à me féliciter et qui appelle en retour beaucoup de reconnaissance. Toutefois, Monseigneur me fit comprendre que, pour se conformer à des instructions qu'il me dit alors avoir reçues de Rome, il lui était impossible d'intervenir en aucune façon dans nos troubles scolaires. Il ajouta qu'il serait néanmoins très heureux si l'un des vénérables prélats de la province de Québec voulait bien se dévouer pour cette cause en prenant la direction du mouvement. Rassuré de ce côté, je filai vers Québec avec l'intention de pressentir à ce sujet Son Eminence le cardinal Bégin, ainsi que Sa Grandeur Mgr Roy, archevêque auxiliaire. Je vous l'avoue en toute simplicité, je me sentais mal à l'aise à la pensée de me présenter devant ces hauts dignitaires. Ce n'est pas que ma conscience me reprochât quoi que ce soit au sujet de ma position comme Commissaire du gouvernement; mais le *Droit* m'avait déjà décerné tant de *louanges*, avait fait entendre à ses lecteurs tant d'*expressions doucereuses* sur mon compte, m'avait taillé une réputation tellement *enviable* que... Vous comprenez le reste, mesdames et messieurs, et il suffit. Bref, je crus prudent et de bonne diplomatie de me faire introduire auprès de Son Eminence par un excellent abbé de Québec, qui a ses entrées libres au palais cardinalice. Je lui envoie d'ici l'expression de toute ma gratitude pour les réels services qu'il m'a rendus avec une grâce charmante. N'allez pas croire que ce bon abbé soit un traître à sa race pour avoir osé frayer quelques instants avec un Commissaire du gouvernement! Ce serait trop injuste et trop cruel...

Son Eminence étant absente de la ville ce jour-là, ce fut Monseigneur Roy, archevêque auxiliaire de Québec, que j'eus l'honneur de voir. Il serait superflu de vous déclarer, mesdames et messieurs, que je fis connaître à Sa Grandeur le plan d'action que j'avais arrêté, la ligne de conduite que je prétendais suivre, comme aussi

le but que je désirais atteindre. Monseigneur m'a écouté avec beaucoup de bonté, approuva mon intention de voir Son Eminence et me conseilla de me rendre à Saint-Denis de Kamouraska, auprès de l'honorable Thomas Chapais, en villégiature à cet endroit. Inutile de vous dire que les paroles encourageantes de Sa Grandeur avaient été pour moi un immense réconfort, et je vous prie de croire que, dès ce moment, je n'attachai plus d'importance, relativement à ma conduite future, aux aménités gracieuses que débitait sur mon compte, non pas la raison, mais le *Droit*. Passons. Je me rendis à Saint-Denis. J'y rencontrai monsieur Chapais, à qui je fis part de tous mes projets. Il approuva l'idée de chercher un terrain d'entente temporaire avec le gouvernement d'Ontario et me fit comprendre que je devais m'adresser à Mgr l'archevêque de Montréal, comme étant le prélat tout désigné pour se charger de l'affaire, s'il voulait bien consentir à imposer ce sacrifice à son dévouement pour la cause des Canadiens français. Je remerciai cordialement monsieur Chapais et prit congé de lui après en avoir reçu un mot de recommandation auprès de Mgr l'archevêque de Montréal.

Mis au courant de l'objet de ma démarche, Mgr Bruchési voulut bien consentir à se faire l'intermédiaire entre le gouvernement et les parties intéressées, à l'effet de conclure une entente temporaire acceptable, mais à la condition que Mgr l'archevêque d'Ottawa lui en ferait la demande expresse. Sur ce, je pris congé du digne et bienveillant prélat et revins à la capitale.

Pour la deuxième fois, je vis Monseigneur l'archevêque d'Ottawa, à qui je fis part des résultats obtenus au cours de cette première randonnée à travers la province de Québec, et déclarai à Sa Grandeur que Mgr l'archevêque de Montréal ne consentirait à s'occuper de l'affaire en aucune façon à moins de recevoir de sa part une demande expresse à cet effet. La demande a dû être faite puisque Mgr l'archevêque de Montréal s'est effectivement occupé de notre question scolaire, comme tous le savent.

Quelques jours plus tard, je me rendis de nouveau à Québec dans l'espoir d'être reçu par Mgr le cardinal Bégin, à qui je tenais absolument faire connaître tous mes projets. Heureusement introduit en présence de Son Eminence, je lui fis part de l'objet de ma visite à peu près en ces termes : "Eminence, je désire vous faire

connaître, en quelques mots, les raisons qui m'ont porté à accepter une position comme commissaire dans la Commission administrative nommée récemment par le gouvernement de l'Ontario pour voir à l'administration financière des écoles séparées d'Ottawa. Si, après m'avoir entendu, vous jugez, Eminence, qu'il vaut mieux que j'abandonne ce poste, je suis tout disposé à placer entre vos mains ma démission écrite et à la rendre publique dès mon retour à Ottawa."

"Eh bien, parlez, mon enfant," me dit le vénérable cardinal. Son Eminence daigna écouter mes explications avec une bienveillance toute paternelle. Je terminai mon exposé à peu près comme suit: "Maintenant, Eminence, mon double titre de catholique et de Canadien français rend-il fausse ma position comme Commissaire du gouvernement, et croyez-vous qu'il soit préférable que je résigne?" Mgr le cardinal me répondit avec une bonté marquée: "Mon enfant, vous voudrez bien continuer à voir Mgr Roy puisque vous avez commencé avec lui. Je ne vois pas que personne puisse vous demander de résigner, eu égard aux bonnes intentions qui vous animent." Son Eminence daigna alors me bénir ainsi que ma famille, me souhaita du succès dans mon travail et me promit de prier Dieu au saint Sacrifice pour qu'il couronne mes efforts.

Réconforté plus que je ne saurais le dire par un accueil aussi paternel de la part du prince canadien de la sainte Eglise, et entièrement rassuré sur la compatibilité de ma position comme Commissaire et mes devoirs de catholique et de patriote, je me mis entièrement à la disposition de Mgr l'archevêque de Montréal pour seconder ses nobles efforts et mener à bonne fin la mission aussi difficile que délicate dont il avait désormais la charge. Il s'y est dévoué tout entier avec un zèle et une habileté au-dessus de tout éloge. Comme résultat de nombreuses démarches et négociations, Mgr Bruchési obtint de la Commission des Ecoles séparées d'Ottawa, de messieurs les curés de la ville et de l'Association d'Education un mémoire écrit renfermant les clauses qui devaient servir comme base de l'entente finale à intervenir entre ces parties d'une part et les autorités de Toronto de l'autre. Cet écrit laissait toute liberté aux intéressés de continuer les poursuites commencées en

Cour contre la légalité de la Commission administrative du gouvernement et celui-ci devait payer tous les frais occasionnés par les procédures légales en rapport avec l'appel au Conseil privé touchant la constitutionnalité du règlement XVII. Mais il comportait implicitement que ladite Commission administrative du gouvernement pourrait administrer les écoles séparées d'Ottawa, à la condition, toutefois, qu'une garantie écrite fût donnée aux intéressés par les autorités de Toronto, à l'effet qu'aucun acte de cette Commission gouvernementale ne soit considéré comme une admission touchant sa légalité. Cette garantie écrite fut obtenue et jugée suffisante et acceptable par Mgr Bruchési et les parties intéressées, sauf quelques unités.

Restait à faire accepter cette entente par les autorités ontariennes. Dans ce but, je me rendis moi-même à Toronto et pendant que je m'efforçais de mener à bonne fin les négociations définitives, une dépêche partie d'Ottawa et adressée au "*Toronto Daily Star*" (23 août 1915) faillit compromettre toute l'affaire, en affirmant que le gouvernement ontarien avait capitulé sur toute la ligne par le retrait complet du règlement XVII.

Voici la dépêche en question :

Toronto Daily Star, Aug. 23rd, 1915, 6. p.m.

ONTARIO CABINET RECEDES ON THE ROMAN CATHOLIC SCHOOL CASE.

Story From Ottawa Says Government Backs Down
on Clause Seventeen.

(Special to The Star.)

Ottawa, Ont., Aug. 23. - It is asserted here on good authority that the Ontario Separate School question is on the eve of settlement as the result of an important conference held last week at which the Ontario Government, the new separate school commission, and the French and the Irish elements were represented.

Details of this conference are being closely guarded, but it is asserted in some quarters that the basis of the agreement arrived at, is the practical abandonment by the Ontario Government of "regulation seventeen" which has been the cause of so much controversy since it was promulgated five years ago.

It is further asserted that an important announcement to this effect will be forthcoming in the course of the next few days.

"There is nothing to that despatch," said Prime Minister W. H. Hearst this afternoon, and he would say no more.

(Traduction française.)

Toronto Daily Star, 23 août 1915, 6 hrs. p.m.

LE CABINET D'ONTARIO RECULE DANS LA QUESTION DES ÉCOLES.

Une nouvelle d'Ottawa dit que le gouvernement capitule sur la clause dix-sept.

(Spécial au Star.)

Ottawa, Ont., 23 août.—Il est affirmé ici, de bonne source, que la question des écoles séparées d'Ontario est à la veille d'être réglée, à la suite d'une importante conférence tenue la semaine dernière, à laquelle le gouvernement d'Ontario, la nouvelle commission des écoles séparées et des éléments français et irlandais étaient représentés.

Les détails de cette conférence sont gardés secrets, mais il est affirmé, en certains quartiers, que la base de l'entente à laquelle on en est arrivé est pratiquement l'abandon, par le gouvernement d'Ontario, du règlement dix-sept, qui a été la cause de tant de controverses depuis qu'il a été promulgué, il y a cinq ans.

Il est de plus affirmé qu'un important avis à cet effet sera publié dans quelques jours.

"Il n'y a rien de vrai dans cette dépêche," a dit le premier ministre, W.-H. Hearst, cette après-midi, et il ne voulut rien ajouter de plus.

Cette dépêche, dont la teneur était évidemment fausse, avait pour but, sans aucun doute, de créer de graves embarras au gouvernement de l'Ontario en soulevant l'électorat de la province. Grâce au démenti formel de M. Hearst, cet incident n'eut heureusement pas de suite. Il est assez malaisé de ne pas croire que l'auteur direct ou indirect de cette malencontreuse dépêche n'appartienne au groupe de ceux qui ont prouvé en mainte occasion, par des actes manifestes, qu'ils ne sont pas favorables au règlement de la question scolaire. Mais le gouvernement était désireux d'en venir à un arrangement acceptable et, passant outre, accorda les concessions demandées et fournit ce qui était requis comme garantie de sa bonne foi. L'entente était considérée par le gouvernement comme conclue. La preuve matérielle que cette entente était jugée acceptée par les parties-intéressées, c'est d'abord un télégramme adressé de Québec au Rév. M. Myrand, curé de Ste-Anne d'Ottawa, lui apprenant que Mgr Roy et le Sénateur Landry acceptaient l'entente temporaire, avec une légère modification de l'article premier. Cette dépêche était signée par le Père Jeannotte, curé du Sacré-Coeur. Puis le mémoire suivant qui fut lu dans les églises d'Ottawa le dimanche qui a précédé la réouverture des écoles cette année même:

"A la suite de négociations qui ont eu lieu dans ces derniers temps, nous sommes heureux de vous annoncer que nos écoles s'ouvriront mercredi prochain. Les Frères et les Soeurs continueront à enseigner selon leurs contrats passés

Nous ne cesserons pas de réclamer nos droits. Les causes commencées contre la Commission que vous a imposée le gouvernement seront poursuivies, et le Conseil privé sera incessamment appelé à se prononcer sur la constitutionnalité du Règlement 17.

Attendons avec confiance la solution finale et unissons-nous pour donner à nos enfants une instruction vraiment catholique qui réponde à tous les besoins du jour. Pour le moment, évitons toute discussion acrimonieuse. Vous savez le dévouement de vos pasteurs à vos intérêts les plus chers. Ils vous l'ont prouvé jusqu'ici. Suivez leur direction et vous n'aurez pas à vous en repentir."

Le peuple s'attendait à la révolte et peut-être aussi à la bataille. Contrairement à cette grave appréhension, les écoles ont ouvert leurs portes aussi paisiblement que d'habitude, ou à peu près. Il avait été compris que les deux Commissions s'abstiendraient de paraître aux écoles le jour de la rentrée. Malgré cela, un petit nombre de contribuables, ayant à leur tête le président de la Commission scolaire et celui de l'Association d'Education, suscitèrent les petits troubles que vous connaissez tous.

Quant à l'incident des deux maîtresses de l'école Guigues, il revêt un caractère plus grave qu'on aurait pu le croire au premier abord, puisqu'il a été la cause directe et immédiate du retrait, par le gouvernement, des concessions qu'il nous avait accordées et qui devaient, dans l'intention des négociateurs, amener la pacification des esprits, sans toutefois affecter en rien notre droit de réclamer contre la légalité de la Commission administrative du gouvernement et la constitutionnalité du règlement XVII. De plus, le gouvernement a annulé l'engagement qu'il avait pris de payer tous les frais de l'appel au Conseil privé touchant le règlement XVII, ce qui veut dire une dépense de plusieurs milliers de piastres.

A la lumière des faits que je viens de vous exposer, il vous est facile de constater jusqu'à quel point j'ai eu mes coudées franches dans l'exercice de mes droits comme Commissaire du gouvernement. Je dois déclarer ici, à la louange de mes deux collègues dans ladite Commission, non seulement qu'ils m'ont laissé le champ absolument libre dans le travail que j'ai accompli, mais encore qu'ils ne m'ont pas ménagé leur appui lorsque les circonstances le demandaient. Comme je vous l'ai dit plus haut, les autorités de l'Ontario ont retiré les concessions obtenues par Mgr Bruchési au prix de grands efforts et de multiples démarches personnelles. La faute en est tout entière à un petit nombre de personnes qui, sans mandat

direct, se sont arrogé le droit de parler et d'agir *seules* au nom de toute la race canadienne-française de l'Ontario.

C'est aussi la pensée de Mgr l'archevêque de Montréal, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par la lecture de la lettre suivante, que Sa Grandeur a bien voulu m'adresser en apprenant le retrait des concessions faites par le gouvernement comme conséquence de l'attitude prise par les deux maîtresses de l'école Guigues:

Montréal, 2 octobre 1915.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu la copie de la lettre de M. Young. M. Myrand pourra vous transmettre les renseignements que je lui ai donnés. Ce qui s'est passé est bien regrettable. *Certains hommes ont assumé une grave responsabilité.* Il n'y a plus rien à faire sinon qu'à attendre les événements qui seront très pénibles probablement.

Votre bien dévoué,

(Signé) † PAUL, arch. de Montréal.

Quant à moi, je suis satisfait du travail que j'ai fait et je puis me rendre le consolant témoignage d'avoir réussi à atteindre le but que je me proposais dès le début, c'est-à-dire de trouver, d'une part, un haut dignitaire ecclésiastique qui consentit à se faire médiateur et, de l'autre, user de toute mon influence comme Commissaire pour amener les autorités ontariennes à faire des concessions capables de devenir la base d'une entente acceptable pour tous.

Mais, me direz-vous, que reste-t-il à faire? Le gouvernement peut-il être amené à revenir sur sa décision au sujet de ces concessions? Je ne saurais vous donner là-dessus des garanties formelles. Mais je suis ici pour remplir mon devoir jusqu'au bout à l'égard du peuple que j'aime et dont je veux le bien. Loin de moi la pensée de me poser devant vous comme guide ou champion de ma race. Je laisse ces titres sonores à d'autres dont les prétentions visent un idéal plus conforme à leurs ambitions personnelles. Je suis comme vous un homme du peuple, et si j'ai quelque titre à votre considération, c'est parce que ma ligne de conduite en toute cette affaire a été soumise à nos plus hauts chefs spirituels et que c'est l'un d'eux

qui a bien voulu travailler dans vos intérêts. Il ne saurait y avoir de doute à cet égard.

Pour moi, je suis encore à votre entière disposition: mon temps est à vous, mon travail vous appartient, mon influence comme Commissaire est vôtre également. Mais il faut que vous agissiez vous-mêmes, que vous manifestiez votre intention d'accepter l'entente temporaire obtenue par le dévouement de Mgr Bruchési et que vous saisissiez la Commission de votre décision. Alors j'aurai bon espoir de réussir à faire revenir les autorités ontariennes sur leurs dispositions actuelles.

Maintenant, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous faire une revue rapide et succincte des principaux faits que j'ai eu l'honneur de vous exposer cette après-midi. Tout d'abord, je vous ai fait connaître les raisons sérieuses qui m'ont engagé puissamment à ne pas refuser une position sur la Commission administrative nommée par le gouvernement. Je vous les rappelle ici brièvement: 1^o les difficultés scolaires qui duraient depuis trois années sans résultat pratique et que je croyais pouvoir contribuer à faire cesser; 2^o l'opinion d'un grand nombre de contribuables bien intentionnés favorables à une représentation canadienne-française au sein de cette Commission; 3^o la confiance dont j'étais animé de faire ouvrir nos écoles séparées, en septembre, dans les meilleures conditions de paix et de calme; 4^o enfin, mon espoir fondé de trouver une base d'entente convenable avec le gouvernement, par l'entremise d'un haut dignitaire ecclésiastique.

En deuxième lieu, je me suis appliqué à vous démontrer, en portant à votre connaissance des faits nombreux et certains, que le gouvernement de l'Ontario—dans sa partie exécutive—non seulement n'est pas aussi hostile qu'on le prétend à l'enseignement de la langue française en notre province, mais encore qu'en mainte occasion, il a donné des preuves de ses bonnes dispositions à cet égard; que ce règlement XVII, dont nous contestons la constitutionnalité, est une réponse péremptoire du gouvernement à tous les franco-phobes qui eussent préféré l'abolition pure et simple de l'enseignement du français dans nos écoles séparées; et que, laissé à lui-même, il ne se fût pas mis sur les bras une question qui lui suscite de pareils ennuis en changeant les conditions précédentes de leur existence.

En troisième lieu, je vous ai fait voir, avec preuves circonstanciées à l'appui, qu'en cinq occasions différentes, cette épineuse question scolaire s'est vue sur le point d'être réglée d'une façon satisfaisante pour tous. Je vous les énumère sans commentaire: 1° une déclaration que m'a faite à moi-même l'honorable monsieur Belcourt à l'effet que le gouvernement de l'Ontario lui avait fait à lui-même une offre de règlement plus avantageuse que ne serait à l'heure actuelle une victoire légale au Conseil privé sur la constitutionnalité du règlement XVII; 2° les démarches que voulaient tenter l'honorable Thomas Chapais et Mgr l'archevêque Roy auprès de sir James Whitney, dans le but d'obtenir des modifications avantageuses au règlement XVII actuel, démarches qui n'ont pas eu lieu parce que le R. P. Charlebois, de son autorité privée et personnelle et sans consulter l'Association d'Education, après avoir consenti à le faire, écrivit à Mgr Roy pour l'informer que l'Association se désintéressait du mouvement et qu'elle avait rompu les négociations avec le gouvernement sur la question du règlement XVII; 3° les démarches que l'honorable M. Cochrane a faites à propos de l'entrevue entre sir James Whitney et Mgr Latulippe; 4° les démarches de l'honorable L.-P. Pelletier, alors ministre des postes au fédéral, pour obtenir le retrait de l'injonction prise contre la Commission scolaire; 5° enfin, la résolution rédigée par monsieur Genest à l'effet d'accepter, *sous profit*, le règlement XVII, en attendant que les tribunaux eussent statué sur la matière.

Je vous le demande, mesdames et messieurs, y a-t-il lieu maintenant de s'étonner de ces cinq échecs successifs, résultats des agissements incompréhensibles d'un *très très* petit nombre de personnages, toujours les mêmes, quand on voit les obstacles sans cesse renaissants dont quelques-uns des nôtres ont semé la route qu'a voulu parcourir Mgr l'archevêque de Montréal pour aboutir enfin à cette entente si désirable? Et lorsqu'on sait que, en agissant de la sorte, Mgr Bruchési était en communauté d'idées et de sentiments avec tout ce que le pays compte de plus élevé dans la hiérarchie catholique! Voici, à ce sujet, une lettre qui se passe de commentaire.

M. C.-S.-O. Boudreault,
Président de l'Association d'Education,
Ottawa.

Monsieur,

Lors de mon récent voyage à Québec, j'ai rencontré les principaux directeurs de la Société du Parler Français au Canada et j'ai compris qu'il y a des malentendus entre eux et l'Association au sujet des écoles bilingues de l'Ontario; j'ai remarqué, même, qu'ils étaient froissés des réticences que votre Association semble avoir pour eux et du peu de cas que vous faisiez de leurs avis dans la lutte actuelle.

Je crois de mon devoir de vous donner un résumé de mes entretiens. J'ai adressé un résumé semblable à Sa Grandeur Mgr Latulippe.

J'ai vu M. Thomas Chapais pour des affaires personnelles, naturellement nous avons causé des affaires de l'Ontario. M. Chapais m'a dit qu'il serait possible d'en arriver à une entente avantageuse avec le gouvernement Whitney qui, d'après lui, est bien disposé à faire quelque concession, si de notre côté nous voulons admettre les inspecteurs protestants.

Je lui fis remarquer que nous considérions cela comme un principe de religion que nous ne voulions pas sacrifier.

M. Chapais me répliqua que d'après Mgr Roy et d'autres théologiens il n'y avait en cela aucun principe de religion et me conseilla de rencontrer Mgr Roy.

M. Chapais me dit qu'il serait heureux de se charger des négociations de paix entre les Canadiens-français de l'Ontario et le gouvernement Whitney. J'ai compris même que des correspondances avaient été échangées à ce sujet entre M. Chapais, les ministres canadiens-français au fédéral et même M. Borden. J'ai compris que tous ces hommes étaient prêts à nous aider pour obtenir une entente favorable à nos intérêts.

Mgr Roy a confirmé ce que m'avait dit M. Chapais. Il dit que nous avons fait erreur en ne tirant pas profit du second règlement 17 mais qu'il est plus temps que jamais de reprendre la chose. Il m'explique qu'il n'y a en cette affaire

aucun principe religieux à sacrifier et qu'il ne faut pas confondre l'inspecteur avec l'instituteur et comme il n'y avait aucun principe à sacrifier et cela d'après l'avis de tous nos amis de là-bas **nous serions malhabiles de nous obstiner dans une lutte épuisante** et à laquelle il est impossible de prévoir une issue avantageuse. *A vouloir tout obtenir d'un coup, nous risquons de tout perdre, et les énergies que nous dépensons à la lutte seraient mieux employées à perfectionner notre mode d'enseignement et à nous organiser pour les luttes de l'avenir.*

Comme conclusion, je me permettrai de suggérer que le comité exécutif de l'Association rencontre ces messieurs et discute avec eux les avantages qui nous sont offerts. Je vous transmets en même temps le message que j'ai reçu de Mgr Latulippe en réponse à ma lettre.

Vous rappelant que je suis toujours au service de l'Association et de la bonne cause,

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

J.-Ad. CARON.

27 décembre 1913.

En dernier lieu, je vous ai exposé en toute simplicité, franchise et loyauté, ma ligne de conduite depuis que je suis membre de la Commission administrative du gouvernement, et les efforts que j'ai faits pour créer autour de cette question scolaire, d'ici à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les deux points litigieux, une atmosphère de paix, en amenant une entente temporaire, un compromis honorable, entre le gouvernement ontarien d'une part, et, de l'autre, les vrais et authentiques représentants de notre race, qui sont, en toute première ligne, nos évêques de la province de Québec. Qui oserait contredire cette affirmation ?

Ainsi, c'est d'eux que je suis allé prendre mon mot d'ordre; ce n'est qu'après leur avoir soumis mes projets que je me suis mis à l'oeuvre; c'est l'un d'eux qui, par pur dévouement, quel motif secret pourrait nous empêcher de l'admettre ? — qui, par pur dévouement, dis-je, a bien voulu se sacrifier pour notre cause. Ces faits

étant connus, quel est le Canadien-français digne de ce nom qui voudrait blâmer ma conduite, qui consentirait à me lancer à la face les flétrissantes injures d'avoir été un traître à ma race, d'avoir vendu les miens, d'avoir renié pour ainsi dire, jusqu'à mes convictions religieuses ? S'il en est un dans cette salle, qu'il se lève et qu'il m'accuse !

Non, mesdames et messieurs, nous n'étions pas de vils lâcheurs, des conciliateurs à outrance, quand nous avons demandé qu'on acceptât les concessions honorables consenties par le gouvernement ontarien en attendant la décision des tribunaux. Rien ne nous empêchait de reprendre plus vivement que jamais la lutte, si les jugements ne nous étaient pas favorables. Seulement, nous n'avions pas, nous, de vils intérêts politiques à surveiller en vue des élections fédérales possibles ; nous nous sommes placés sur le seul terrain acceptable, celui de nos intérêts les plus sacrés : notre langue et notre Religion ; voilà toute la différence.

A vous, mesdames et messieurs, de juger et d'agir. Merci !

Déclaration de Mgr Bruchési, communiquée au "*Dominion*" le 19 octobre 1915, touchant l'imbroglio scolaire d'Ontario.

LES ECOLES D'OTTAWA.

Une déclaration de Monseigneur Bruchési.

Certains journaux ayant publié des rapports variés des récentes démarches à Ottawa de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, nous nous sommes rendus après de Sa Grandeur, qui a bien voulu nous autoriser à déclarer que si Elle est intervenue dans la question des écoles de la ville d'Ottawa, cette intervention n'a eu lieu qu'à la demande expresse de S. G. Mgr l'archevêque d'Ottawa.

"Jamais, ajoute Sa Grandeur, je n'ai songé à conseiller aux Canadiens-français d'Ottawa de reconnaître la nouvelle commission scolaire créée par le gouvernement de l'Ontario, pas plus que d'accepter le Règlement XVII. Il y a une immense différence entre reconnaître, accepter une chose, et la subir, sans rien compromettre, sans rien sacrifier de ses droits, en attendant la décision des cours devant lesquelles on a porté son grief. Il a simplement été suggéré aux intéressés d'éviter des actes positifs susceptibles d'engendrer des conflits, en attendant la décision des tribunaux sur l'injonction prise contre la Commission regardée comme inconstitutionnelle.

"Du reste, dit Monseigneur Bruchési, le résultat des négociations dont il est question se trouve résumé en partie dans l'annonce qui a été lue au prône de toutes les églises d'Ottawa, au commencement du mois dernier, à la veille de l'ouverture des classes:

"A la suite de négociations qui ont eu lieu dans ces derniers temps, nous sommes heureux de vous annoncer que nos écoles s'ouvriront mercredi prochain. Les Frères et les Soeurs continueront à enseigner selon leurs contrats passés. Nous ne cesserons pas de réclamer nos droits. Les causes commencées contre la Commission que nous a imposée le gouvernement seront poursuivies, et le Conseil Privé sera incessamment appelé à se prononcer sur la constitutionnalité du Règlement XVII...Pour le moment, évitons toute discussion acrimonieuse...etc."

"A ce moment, affirme Monseigneur Bruchési, on avait réussi à obtenir par le représentant officiel du gouvernement de l'Ontario des concessions d'une grande importance, qui ont été, semble-t-il, retirées à la suite des incidents des semaines dernières.

"Naturellement, au cours de ces négociations, il s'est passé plusieurs incidents intéressants. Nous ne mentionnerons que le dernier:

"Lors d'une assemblée de l'Association Canadienne-française d'Education de l'Ontario, on avait adopté une résolution dont la

conclusion se lisait comme suit, et qui a été reproduite dans une lettre de M. le sénateur Landry, en date du 30 septembre dernier:

"Cette assemblée ne refuse en aucune manière d'accepter les propositions du Gouvernement, du moment que celui-ci voudra bien lui-même agir aux lieu et place d'une Commission dont l'existence ne peut être reconnue."

A quelque temps de là, comme la réouverture de l'école Guigues semblait devoir faire naître de sérieuses difficultés, Mgr l'Archevêque de Montréal adressa à l'hon. M. Hearst, premier ministre de la province d'Ontario, la dépêche suivante:

"Hon. Mr. Hearst, Prime Minister, Toronto.

To avoid a disastrous crisis in Ottawa, could not the Government, at my respectful request, engage itself the two lay teachers in the Guigues school.

(Signé): Archbishop of Montreal.

(Traduction.)

"M. Hearst, premier ministre, à Toronto.

Pour éviter une crise désastreuse à Ottawa, le Gouvernement ne pourrait-il pas, à ma demande respectueuse, engager lui-même les deux institutrices laïques de l'école Guigues.

(Signé): L'Archevêque de Montréal.

Voici la réponse que reçut Sa Grandeur Mgr Bruchési, le même jour:

Archbishop of Montreal, Montreal.

By an Act of the Legislature at its last session all powers to engage teachers in the Ottawa Separate Schools were conferred upon the Ottawa separate school Commission. Your Grace will therefore see how impossible it would be for me to interfere with the expressed declaration of the Legislature.

(Signé): W. H. HEARST.

(Traduction.)

L'Archevêque de Montréal, Montréal.

Par un acte de la Législature à sa dernière session, le pouvoir d'engager des instituteurs pour les Ecoles séparées d'Ottawa a été conféré à la Commission des écoles séparées d'Ottawa. Votre Grandeur voit donc combien il me serait impossible d'agir contrairement à la déclaration expresse de la Législature.

(Signé): W.-H. HEARST.

"L'injonction prise contre la Commission nommée par le Gouvernement doit être plaidée ces jours prochains devant les tribunaux ontariens," dit en conclusion Monseigneur Bruchési.

Nous jugeons utile d'insérer ici la rétractation publiée par le "*Droit*" dans son numéro du 18 novembre 1915.

Comme nos lecteurs pourront s'en convaincre, le "*Droit*," par cette rétractation reconnaît implicitement avoir outrepassé, dans ses articles les droits de la critique impartiale et honnête, et rend pleine et entière justice aux motifs qui m'ont guidés lorsque j'ai accepté la charge de commissaire dans la commission du gouvernement.

A ce titre, ce désaveu formel de la campagne poursuivie contre moi pendant de longs mois méritait de trouver place ici.

A CHACUN LE SIEN

Pour rendre justice à qui justice est due, nous admettons que nous avons été dans nos colonnes injuste envers M. A. Charbonneau, membre de la commission administrative des écoles séparées d'Ottawa. Dans ce cas, M. A. Charbonneau avait raison de réclamer. Nous avons commis l'erreur de confondre l'homme avec la cause, prêtant à l'homme des motifs qu'il n'aurait pas eus et des intentions qui n'auraient pas été les siennes; cela plaçant M. A. Charbonneau sous un jour dont il croit avoir raison de se plaindre.

Contrairement à ce qu'insinuaient nos articles des 23 et 29 juillet dernier, nous admettons que M. A. Charbonneau, en acceptant de siéger dans la Commission gouvernementale des Ecoles séparées d'Ottawa, pouvait avoir un but très noble, celui de rendre service à ses concitoyens canadiens-français en cherchant par des moyens qui n'avaient pas été essayés à régler l'imbroglio scolaire dont nous souffrons depuis trois ans.

Nous ne prétendons pas avoir le monopole du patriotisme et nous admettons que ceux qui veulent servir les leurs par des moyens autres que ceux préconisés par nous peuvent

être animés des meilleures intentions. La chaleur de la bataille est notre excuse pour avoir laissé entendre que M. Charbonneau se prêtait à l'immolation des siens dans l'attente de se faire donner un poste rémunérateur.

Pour un temps, nous avons cru qu'il servait ses intérêts d'abord; aujourd'hui, après toutes ses déclarations, nous devons en toute justice avouer que nous nous sommes trompés. C'est un aveu que nous faisons franchement avec le désir de réparer le mal que nos articles ont pu causer à M. Arthur Charbonneau dans sa sensibilité personnelle aussi bien que dans l'opinion de tous ceux qui auraient pu se laisser influencer par nos avancés.

Dans la mesure où nos articles ont pu être la cause de dommages matériels à Monsieur le commissaire, nous les regrettons et nous les rétractons.

Dans la mesure où nos articles ont pu attribuer à Monsieur A. Charbonneau personnellement la dénationalisation des enfants canadiens-français et la mise en péril de leur foi, plutôt qu'aux auteurs de la loi Règlement 17, nous les désavouons. Si nos articles ont pu mettre en suspicion l'orthodoxie de M. A. Charbonneau, les mots auraient trahi notre pensée. Nous déclarons ne pas avoir et n'avoir jamais eu l'autorité compétente pour en juger.

Nous ne croyons pas nous humilier en présentant ces explications à nos lecteurs, car il n'est jamais trop tard de rendre justice à qui justice est due.

